

Texte de compréhension orale N° 1

La conduite accompagnée

Vous ne pouvez pas conduire seul(e) une voiture avant d'avoir votre permis de conduire, un permis que vous ne pouvez passer qu'à l'âge de 18 ans. Il existe toutefois une formule d'apprentissage très intéressante, la conduite accompagnée. Cela consiste, à partir de 16 ans, à suivre des cours théoriques dans une auto-école, afin de se préparer à l'examen du code de la route, et des cours pratiques de conduite, toujours dans ce même établissement. Le principe consiste ensuite à étaler l'apprentissage jusqu'à l'obtention du permis de conduire, en conduisant vous-même aux côtés d'un adulte accompagnateur, qui quant à lui a au moins 28 ans d'âge et 3 ans de permis. C'est bien souvent l'un de vos parents, mais ça peut être un grand frère, un oncle, ou un ami de la famille car il n'y a aucune obligation de parenté. Cette formule est un véritable apprentissage car en tant que conducteur novice vous allez devoir parcourir un minimum de 3 000 km, en mariant conduite de jour et conduite de nuit, ville et campagne, pluie et beau temps. Des points sont régulièrement effectués en auto-école pour vérifier le respect de ces dispositions. Cette formule a un inconvénient aux yeux des parents: elle leur coûte très cher, beaucoup plus cher qu'un permis normal, la dépense entraînée s'étalant au moins sur deux ans. Elle a cependant des avantages: vous aurez beaucoup plus de chance d'obtenir votre permis de conduire du premier coup (80% de réussite contre 50% en filière classique), vous maîtriserez beaucoup mieux la conduite ayant une réelle expérience et vous ne devrez limiter ensuite votre vitesse de conducteur apprenti (le fameux "A" sur l'arrière de la voiture) que durant deux ans, contre trois normalement. Enfin, et surtout la conduite accompagnée débouche chez les jeunes sur deux fois moins d'accidents!